

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2016

Sous la présidence de :

Mme Annick CHEVALIER (Maire)

Membres présents :

M. Benjamin BARDON
M. Sylvain DURET
M. Henri GRIMONET
M. Luc LEGER
M. Paul MERCY
M. Patrick NOEL-LARDIN
Mme Annick POUPENEY
M. Géraud RENAUDIN
M. Jean SZLAPKA

Membres excusés :

Mme Audrey COUDERC pouvoir à Mme Annick POUPENEY
M. Bernard-Paul EMINET pouvoir à M. Henri GRIMONET
Mme Catherine SENFT pouvoir à Mme Annick CHEVALIER

Mme Annick CHEVALIER ouvre la séance à 20h15
Secrétaire de séance : Sylvain DURET

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Pour : 13

Contre : 0

1. DELIBERATION POUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Mme Annick CHEVALIER effectue la lecture complète du projet de règlement intérieur de la bibliothèque de *Saint Alban de Montbel* à l'assemblée afin que chaque élu puisse prendre connaissance de son contenu.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'approbation du projet de règlement intérieur de la bibliothèque de *Saint Alban de Montbel* : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le renouvellement de cette convention est donc voté à l'unanimité.

2. DELIBERATION POUR LE CONTRAT MOSAIC

Mme Annick CHEVALIER indique que la commune est sollicitée, comme chaque année, pour renouveler la convention de maintenance informatique par la société MOSAIC. Le coût proposé est 855,00 Euros H.T. soit 1.026,00 Euros TTC pour l'année 2016.

Le montant de ce forfait est en hausse par rapport à l'année dernière, notamment du fait de l'installation des *Vidéo Projecteurs Interactifs* de l'école élémentaire.

Chacun donne son point de vue par rapport à ses différentes expériences professionnelles. La somme demandée semble raisonnable. A l'issue de ces échanges, Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'approbation de ce contrat : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le renouvellement de ce contrat est donc voté à l'unanimité pou l'année 2016.

3. DELIBERATION POUR LES PRECISIONS SUR LES DÉPENSES PRISES EN CHARGE AU COMPTE « FÊTES ET CÉRÉMONIES »

Mme Annick CHEVALIER informe avoir été saisie par la Trésorière qui demande que les dépenses utilisées pour les cérémonies et fêtes organisées par la commune soient détaillées et ventilées par évènement, sur le compte N° 6232 « Fêtes et Cérémonies », par délibération du conseil municipal.

Mme Annick CHEVALIER effectue la lecture complète du projet de délibération proposée par la Trésorière à l'assemblée afin que chaque élu puisse prendre connaissance de son contenu.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur l'approbation de cette délibération : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Le mise en place de cette procédure est donc votée à l'unanimité.

4. DELIBERATION POUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

Mme Yolande MARTINET est actuellement en poste au conseil général et à la mairie de *Saint Alban de Montbel* à raison d'une journée par semaine, le jeudi. Elle sera en retraite du conseil général et de la mairie de *Saint Alban de Montbel* le 1^{er} février 2016.

Comme cela a été évoqué avec elle il est envisagé qu'elle puisse venir, à terme, travailler 2 jours par semaine à la mairie de *Saint Alban de Montbel*.

Comme conseillé par le centre de gestion, il est proposé à l'assemblée d'établir dans un premier temps un contrat de 8 heures hebdomadaires supplémentaires, soit 16 heures hebdomadaires, pour une durée fixe d'une année. Il s'agira d'un poste en qualité d'agent contractuel sur un emploi non permanent.

Le conseil délibère sur la nécessité absolue de recruter une personne, notamment pour la gestion de l'urbanisme et du cimetière de la commune. Mme Yolande MARTINET ayant souhaité prolonger son activité professionnelle à la mairie de *Saint Alban de Montbel*, son savoir faire étant par ailleurs reconnu, le conseil municipal souhaite la conserver dans l'équipe du personnel communal.

Compte tenu de la situation, notamment au regard des incertitudes liées à son statut de « retraitée », le conseil municipal souhaite tout d'abord proposer un contrat d'une durée de 3 mois, renouvelable selon l'évolution de sa situation.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur ce recrutement : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 1

Ce recrutement est donc voté à la majorité.

5. DELIBERATION POUR LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ième} CLASSE (17H30/SEMAINE) SUIVIE DE LA CRÉATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ième} CLASSE (24H/SEMAINE)

Mme Annick CHEVALIER rappelle que le conseil municipal avait saisi en son temps le conseil technique paritaire pour porter la durée du contrat d'ajoint technique de 2^{ième} classe à 24 heures/semaine contre 17h30/semaine actuellement. Le conseil technique paritaire a émis un avis favorable.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la modification de la durée de ce contrat : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Cette évolution est donc votée à l'unanimité.

6. DELIBERATION POUR LE CONTRAT D'EMBAUCHE D'UN AGENT TECHNIQUE

M. Jean-Marie THOMASSON, jusqu'à présent en poste en qualité d'agent technique à la commune de *Saint Alban de Montbel*, a donné sa démission au 31 décembre 2015.

Le poste a donc été ouvert pour un nouveau recrutement. Parmi les candidatures reçues, Mme Annick CHEVALIER, Maire, et M. Henri GRIMONET, 1^{er} adjoint, ont sélectionné cinq candidats. Ces cinq personnes ont été reçues en entretien.

A l'issue de ces entretiens d'embauche, M. Henri GRIMONET, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal l'embauche de M. Philippe GERFAUX-VALENTIN qui semble répondre aux différents critères nécessaires à la tenue du poste.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur ce recrutement : « Pour » ou « Contre ».

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Ce recrutement est donc voté à l'unanimité.

7. QUESTIONS DIVERSES

Mme Annick CHEVALIER rappelle au conseil municipal qu'une cérémonie de présentation des voeux au personnel communal aura lieu le mardi 26 janvier 2016 à 16h30. L'ensemble des élus sont conviés à cette cérémonie.

M. Géraud RENAUDIN, conseiller municipal, informe l'assemblée de l'avancement du dossier de gestion du cimetière de la commune. Un rendez-vous a eu lieu à *Saint Béron* pour obtenir de l'information sur la procédure de reprise des concessions. Parallèlement à cela, un plan de l'ancien cimetière est en cours d'élaboration afin d'enrichir la base de données utilisée par le logiciel de gestion acheté auprès de l'éditeur *3D Ouest*. La procédure de constatation d'abandon puis de reprise des concessions pourra donc être très prochainement lancée.

M. Luc LEGER, 4^{ième} adjoint, informe le conseil municipal que l'abonnement EDF de la salle *François CACHOUD* est revu sur une nouvelle offre. Cette intervention génèrera une économie de 500,00 Euros environ par an.

M. Henri GRIMONET, 1^{er} adjoint, fait un point de situation sur les travaux de la commission « urbanisme », notamment sur la réalisation d'un bilan du PLU depuis 2003 et les évolutions à venir du SCOT.

M. Henri GRIMONET, fait également un point de situation la mise en oeuvre de la signalétique sur notre commune. À l'issue des travaux de la commission visant à proposer au conseil municipal un nomage et une numérotation de l'ensemble des rues de la commune, un travail de vérification de terrain a été réalisé avec succès. Après validation et correction par le cabinet ENVERGURE BE, ce projet pourra être proposé en délibération au conseil municipal.

Fin du conseil municipal à 21h33

M. DURET
Secrétaire de séance

Mme Annick CHEVALIER
Président de séance